

# SEANCE DU 16 JANVIER 2014

\*\*\*\*\*

L'an deux mil quatorze, le seize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bérus, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Bérus sous la présidence de Monsieur LAMARE Gille, Maire.

Date de convocation : 09 Janvier 2014.

Etaient présents : MM LAMARE Gille, EVETTE Gérard, ROWLAND Laurent, FORGET Joël, THOMAS Sylvie, DURAND Gérard, BEDOUET Alain, DOUDIEUX Josiane,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent représenté : Mme LOUVEL Marie-Thérèse (a donné pouvoir à Mr LAMARE Gille).

Secrétaire de séance : Mr BEDOUET Alain.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2013.
- Travaux Clocher et pignon de la nef de l'Eglise.
- Travaux d'Aménagement du carrefour VC 102, 114 et 101 « La Noëe/La Croix » : Choix entreprise.
- Remplacement poteau d'incendie Place de l'Eglise.
- Projet de redécoupage des cantons du Département de la Sarthe.
- Affaires diverses :
  - o Dissolution du S.I.V.O.S. du Collège d'Ancinnes.
  - o Recensement de la population – populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre deux mille treize est approuvé, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.**

**Travaux clocher et pignon de la nef de l'Eglise**

Le Maire :

- fait un exposé sur les travaux de réfection de l'église terminés par le chantier d'insertion du Centre Social et Rural du Canton de Saint Paterne, à savoir :
  - o enduits extérieurs de l'église (pignon et façade Nord et Est),
  - o fronton de l'auvent de l'Eglise.
- Fait savoir qu'il a sollicité des devis pour travaux de ravalement du clocher et pignon de la nef coté voisin auprès d'entreprises locales.

Le Conseil municipal prend note du projet et reporte sa décision en attendant d'avoir plusieurs devis.

**Délibération n° 2014-01-D01B**

**Matière : Commande publique – Sous matière : Marchés publics – Code : 1.1**

**Objet : Travaux d'Aménagement du carrefour VC 102, 114 et 101 « La Noëe/La Croix » : Choix entreprise**

Monsieur le Maire :

- rappelle la délibération du 12 décembre 2013 où le Conseil municipal a adopté le projet définitif de l'aménagement du carrefour VC 102, 105 et 114 « La Noëe/La Croix » ;
- fait savoir que :
  - o Une consultation de type procédure adaptée a été lancée auprès de trois entreprises ;
  - o Deux entreprises ont fait une offre à savoir :

Désignation des travaux	Entreprises	Montant de l'offre HT	Montant du Marché TTC
Installation de chantier, signalisation temporaire, Implantation et plan, bordures collées, béton désactivé, peinture, panneaux.	CHAPRON S.A.S. 19, Avenue des Sports 53600 STE GEMMES LE ROBERT	6 532,00 €	7 838,40 €
	LOCHARD-BEAUCE Les Roseaux 53150 BREE	5 750,00 €	6 900,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir discuté et délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- CONFIRME que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune ;
- DÉCIDE de retenir l'entreprise LOCHARD-BEAUUCÉ au vu du prix des prestations pour un montant de 6 900,00 € ttc ;
- ATTESTE que les inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes seront inscrites au budget de la Commune au titre de l'année 2014 – Section investissement – Article 2315 ;
- DONNE pouvoir au Maire pour effectuer les démarches à intervenir dans ce projet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire :
  - o A notifier le marché au titulaire,
  - o A signer toutes les pièces constitutives du marché et toutes autres pièces s'y rapportant.

**Délibération n° 2014-01-D02B**

**Matière : Commande publique – Sous matière : Marchés publics – Code : 1.1**

**Objet : Remplacement poteau d'incendie Place de l'église**

Monsieur le Maire :

- fait savoir que compte tenu des travaux d'aménagement du centre bourg, il serait préférable d'en profiter pour remplacer la borne d'incendie ;
- présente le devis de Travaux Publics Leclech – Z.A. du Chêne – Rue de Roglain – 72610 Arçonnay pour un montant de 1 750,00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir discuté et délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- CONFIRME que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune ;
- ACCEPTE le devis présenté de l'entreprise Travaux Publics Leclech pour un montant de 1 750,00 € HT soit 2 100,00 € ttc ;
- ATTESTE que les inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes seront inscrites au budget de la Commune au titre de l'année 2014 – Section investissement – Article 21568 ;
- DONNE pouvoir au Maire pour effectuer les démarches à intervenir dans ce projet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire :
  - A notifier le marché au titulaire,
  - A signer toutes les pièces constitutives du marché et toutes autres pièces s'y rapportant.

**Délibération n° 2014-01-D03B**

**Matière : Commande publique – Sous matière : Marchés publics – Code : 1.1**

**Objet : Traitement biologique des lagunes**

Le Maire présente les devis de VILLAIN BIOTECHNOLOGIE relatifs au traitement préventif annuel à l'aide de bactéries qui consiste à réduire les vases, diminuer les odeurs et améliorer le fonctionnement des lagunes, pour prolonger les effets et limiter les curages à terme, à savoir :

. Traitement BIOVASE STEP lagune du Bourg.....	1 560,00 € HT
. Traitement BIOVASE STEP lagune de la Feuillère .....	1 072,50 € HT

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour reconduire cette année le principe du traitement biologique BIOVASE STEP des deux lagunes avec une analyse annuelle gratuite par VILLAIN BIOTECHNOLOGIE « 7 rue François Blache » 41600 LAMOTTE BEUVRON pour un montant total de 2 632,50 € HT soit 3 159,00 € ttc ;
- Autorise le Maire à signer les devis précités ;
- Demande au Maire de prévoir la dépense au BP 2014 – Section d'exploitation – article 615.

**Délibération n° 2014-01-D04B**

**Matière : Commande publique – Sous matière : Marchés publics – Code : 1.1**

**Objet : Acquisition mobilier**

Monsieur le Maire :

- fait savoir que conformément au plan d'action afférent au Document Unique d'évaluation des risques professionnels et notamment la mise à disposition de casiers double compartiment pour le service technique ; il est nécessaire

d'acquérir du mobilier ;

- présente des tarifs pris sur des catalogues de fournisseurs pour le mobilier, à savoir :

Désignation du mobilier	Fournisseurs	Montant TTC
Armoire d'entretien collectivité, vestiaires monobloc 1 et 2 cases	JPP EQUIPEMENT 736 Chemin du pont des seigneurs – Pizançon 26300 CHATUZANGE LE GOUBET	751,31 €
Vestiaire mobile Meeting, Cintres plastique à crochet et anti-vol	UGAP 1 Bd Archimède – Champs/Marne 77444 Marne-la-Vallée Cedex 2	188,51 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir discuté et délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- CONFIRME que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune ;
- ACCEPTE les prix des entreprises précitées pour un montant total de 783,18 € HT soit 939,82 € ttc ;
- ATTESTE que les inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes seront inscrites au budget de la Commune au titre de l'année 2014 – Section investissement – Article 2188 ;
- DONNE pouvoir au Maire pour effectuer les démarches à intervenir dans ce projet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire :
  - A passer commande aux titulaires,
  - A signer toutes les pièces constitutives du marché et toutes autres pièces s'y rapportant.

**Projet de redécoupage des cantons du Département de la Sarthe**

- Mr Bernard PETIOT, Conseiller général du canton de Saint-Paterne, nous informe que Monsieur le Ministre de l'Intérieur a adressé le 2 décembre 2013 au Président du Conseil général de la Sarthe un projet de décret (loi du 17 mai 2013) délimitant les nouveaux cantons du Département de la Sarthe.
- Mr le Maire présente le projet.
- Par courrier du 2 janvier 2014, Mr PETIOT Bernard nous transmet une copie du texte de son intervention en séance plénière du Conseil général le Lundi 6 janvier 2014.

**Délibération n° 2014-01-D05B**

**Matière : Finances locales – Sous matière : Subventions – Code : 751**

**Objet : Aménagement de carrefour VC 102, 105 et 114 – Demande de subvention amendes de police**

Les usagers de la Motte, La Palestine, la Noëe et Route des Bois de Vaux circulent à grande vitesse. La commune a décidé d'aménager le carrefour des VC n° 102, 105 et 114 pour la sécurité des riverains. Un aménagement provisoire a été mis en place au moyen de modules, de panneaux de signalisation et de marquage pour un coût de 3 588,00 € ttc.

Après consultation des entreprises, le marché retenu pour le projet définitif d'aménagement du carrefour s'élève à 6 900,00 € ttc.

Dans le cadre de la dotation 2014 du produit des amendes de police de circulation routière, le projet susceptible d'être éligible est :

- Aménagement de carrefour VC n°102, 105 et 114 « La Noëe/La Croix ».

Après délibération, le conseil municipal :

- adopte le projet précité ;

- décide de solliciter le concours du conseil général ;
- arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	8 738
Fonds Européens (à préciser) FEADER	
D.E.T.R. 20 %	
Fonds Départemental Aménagement Urbain 20 %	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Etat : Subvention travaux divers d'intérêt local	
Autre public Produit des amendes de police 20%	1 750
Fonds privés	
<b>TOTAL ttc</b>	<b>10 488 €</b>

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre des amendes de police 2014 ;
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

### Affaires diverses - Informations

#### 1. Dissolution du S.I.V.O.S. du Collège d'Ancinnes

Le Maire donne lecture du l'arrêté préfectoral n°2013267-0024 en date du 10 décembre 2013 portant dissolution du syndicat intercommunal à vocation scolaire du collège d'Ancinnes.

#### 2. Recensement de la population –populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2014

L'INSEE porte à notre connaissance les chiffres relatifs à la population légale de la commune tels qu'ils ressortent du nouveau recensement de la population, à savoir :

- Population municipale : .....	438
- Population comptée à part : .....	11
- Population totale : .....	449

#### 3. Ligne téléphonique au Tertre

Une demande de dépose de réseaux pour travaux d'élagage a été demandée auprès de Jean-Yves Coirre, Responsable du groupe PaBL d'Orange. Le passage du technicien est prévu le 20 Janvier 2014 pour établir un devis d'intervention.

#### 4. Miroir panoramique

Après avoir pris connaissance du coût d'un miroir panoramique et en avoir discuté, à l'unanimité, le Conseil municipal refuse la demande de Mr Gérard GENTIL pour la mise en place du dit miroir en face de sa propriété.

#### 5. Informations

Le coût de réparation de la débroussailleuse est estimé à 428,28 € ttc. Afin de comparer le coût d'achat d'un matériel neuf par rapport à une remise en état ; Mr le Maire présente un devis de LOISEL Motoculture, à titre d'information.

De nouveaux devis seront demandés pour comparaison et décision de réparation ou d'achat de matériel neuf.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 23 h 00.